

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 001-200070118-20230926-DEL_23_09_26_07-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 8

Absents : 12

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2023/09/26/07 – Approbation du projet et autorisation de signature et de dépôt du permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.421-19 du Code de l'urbanisme,

VU la décision n°2022/01/05/01 du conseil communautaire du 5 janvier 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

VU le projet d'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival situé lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises d'une superficie approximative de 12 634 m², composé de 5 lots dédiés aux activités industrielles, artisanales ou de bureaux, étant précisé que la superficie exacte du lotissement sera connue après bornage,

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Voirie du 13 septembre 2023,

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer les pièces du dossier de permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne et à déposer la demande au nom de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival situé lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager auprès du service urbanisme de la commune de Saint Didier sur Chalaronne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX